SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

DIU Prévention en santé

- Composante : Faculté de santé, Formation continue en santé
- Durée : 10 mois
- Ouvert en alternance : Non
- Lieu d'enseignement : Angers

Présentation

La prévention en santé devient une réelle préoccupation pour le gouvernement français.

Pour preuve, l'actualisation de la dénomination du Ministère de la Santé en Ministère de la Santé et de la Prévention.

Le diplôme d'Université chargé de prévention en santé a pour objectif d'apporter aux professionnels de santé les connaissances et les compétences en matière de prévention primaire, secondaire et tertiaire.

Avec l'ambition clairement revendiquée de légitimer les professionnels de santé dans leurs actions de prévention en santé sur le terrain.

Pour cette formation, deux parcours sont possibles :

- Parcours Acteur de Prévention en Santé (APS)
- Parcours Chargé de Prévention en Santé (CPS)

Objectifs

- Définir la promotion de la santé, la prévention en santé et l'éducation pour la santé, ainsi que ses différentes stratégies de mise en œuvre.
- Appréhender les déterminants de la santé et les comportements de santé, identifier les facteurs de risque et favorables à la santé (modifiables et non modifiables), et les différents niveaux de prévention.
- Repérer et analyser des situations qui pourront donner lieu à une action éducative pour maintenir et préserver la santé.
- Apporter une aide individualisée permettant une prise de conscience et un engagement éventuel dans une démarche d'éducation pour la santé adaptée à la situation.
- Organiser et mettre en œuvre des actions collectives dans le cadre d'une démarche d'éducation pour la santé.
- Développer des pratiques professionnelles nécessaires à la mise en œuvre d'actions en prévention santé dans le système de soins ou en dehors.

Les + de la formation

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 26 mars 2025

Partenaires :

Organisation

Contrôle des connaissances

- Validation pour le parcours CPS : stage obligatoire, épreuve écrite, mémoire et soutenance.
- Validation pour le parcours APS : stage facultatif, mémoire et soutenance.

Admission

Conditions d'admission

- Parcours CPS : niveau BAC + 3

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 26 mars 2025

- Parcours APS : pas de niveau requis

Modalités d'inscription

Candidatures closes

Public cible

- Parcours Acteur de prévention en santé (APS) : personnels de l'éducation nationale, de l'éducation populaire, salariés et bénévoles d'associations agissant pour la promotion de la santé, acteurs du milieu sanitaire et social, acteurs institutionnels, professionnels de l'entreprise de type RH, RSE, QVTC, salariés de mutuelles, élus… Aucun prérequis dans le domaine de la santé n'est demandé pour pouvoir candidater à ce parcours.
- Parcours Chargé de prévention en santé (CPS) : médecins, pharmaciens, dentistes, paramédicaux (infirmiers, psychologues, diététiciens, kinésithérapeutes, podologues, aide-soignants…). Ce parcours est également ouvert aux internes en médecine.

Droits de scolarité

- Parcours CPS : 2200 € (+ droits universitaires), ou 1100 € (+ droits universitaires) en formation initiale
- Parcours APS : 1600 € (+ droits universitaires)

Capacité d'accueil

Effectif minimum 6 et maximum 9 par Université.

Pré-requis obligatoires

Voir condition d'admission.

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Mathieu LEVAİLLANT
mathieu.levaillant@univ-angers.fr

Contact administratif

Giovanni Petit
02 41 73 86 83
giovanni.petit@univ-angers.fr

İnformations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 26 mars 2025

Lieu(x)

Angers

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 26 mars 2025